

RCT08	DISPOSITIF D'EVALUATION: Epreuve finale (à destination des candidats ayant effectué un parcours composé exclusivement de périodes de formations 1a): 1 PRESENTATION D'UN PROJET DE SYNTHESE DEVANT UN JURY Le projet de synthèse donne lieu à une réalisation par le candidat. Cette réalisation se fait dans une entreprise du secteur professionnel. Elle porte sur le développement d'une partie d'un système électronique (matériel, composant programmable, logiciel applicatif embarqué) Elle possède une complexité technique suffisante pour évaluer la capacité du candidat à un niveau III. Elle implique le candidat dans un projet d'une certaine taille nécessitant l'intervention de plusieurs professionnels de niveaux de compétences différents. Elle nécessite un niveau d' intervention permettant l'évaluation de la capacité du candidat à gérer l'information technique et à participer au déroulement d'un projet. Le candidat est appuyé, suivi et encadré par un professionnel du secteur (tuteur) 1.1 DOSSIER: Le professionnel du secteur (le tuteur) qui encadre le candidat, observe et évalue cette réalisation à l'aide d'une grille. Cette réalisation donne lieu à un rapport écrit (dossier technique) par le candidat qui est remis au jury et qui aborde les points suivants : Présentation rapide de l'entreprise : ses marchés, son activité , ses produits, son organisation Besoins exprimés et problématique technique confiée au candidat Solutions apportées par le candidat Démarche de travail adoptée et résultats obtenus Ce rapport et la grille précédente sont remis au jury, pour que celui-ci puisse évaluer cette réalisation. 1.2 ENTRETIEN: Cet entretien s'effectue sur la base du projet effectué par le candidat. Il s'appuie sur le dossier réalisé par le candidat et sur la grille d'évaluation (cf § 1.1) Le déroulement de l'entretien est le suivant : . Le jury prend connaissance de la grille d'évaluation et du dossier réalisé par le candidat. . Le candidat fait une présentation de 30' environ, axé principalement sur les points suivants de son projet: besoins exprimés, solutions apportées, résultats obtenus déroulement du projet, environnement et démarche de travail . Le jury questionne le candidat, par rapport à l'entretien et au déroulement du projet, à l'aide de la grille d'évaluation établie par le tuteur et de celle proposée pour l'entretien, sur : Les points de la présentation et le dossier réalisé par le candidat Les techniques et concepts mis en oeuvre ; les outils utilisés ; les termes techniques employés; les solutions apportées Le déroulement du projet, l'organisation du travail, la réalisation personnelle du candidat dans le projet
-------	---

Libellé réduit	Code Produit	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
C.D.S.E.	9741.3	RC	1	26/03/2004	09/02/2004	10/44

Tout autre point nécessaire à la compréhension et à l'évaluation

2 EPREUVE COMPLEMENTAIRE; QUESTIONNAIRE

Cette épreuve écrite permet de balayer l'ensemble des concepts techniques de base sur lequel doit s'appuyer le concepteur développeur de systèmes électroniques pour être capable de dérouler un projet du début à la fin et de gérer l'information technique dont il aura besoin.

Remarque: De même que dans un métier manuel, le professionnel s'appuie principalement sur la maîtrise d'un ensemble de gestes techniques, dans un métier d'étude et développement, comme le CDSE, le professionnel s'appuie principalement sur la maîtrise d'un ensemble de concepts techniques. C'est ce que fait cette épreuve au travers de questions SE RAPPORTANT à des situations professionnelles types rencontrées dans le métier.

Les concepts abordés se rattachent aux thèmes techniques suivant:

Electronique analogique et numérique
Architecture matériel et logiciel des systèmes électronique
Informatique de développement de logiciels embarqués
Anglais technique

Durée de passation de l'épreuve finale: 6h30

Contenu du document attestant d'une pratique professionnelle attendue pour un parcours continu de formation (1a):

Contenu du document attestant d'une pratique professionnelle attendue pour un parcours continu de formation (1a):

Le candidat doit fournir un document explicitant sa pratique professionnelle.

Liste des preuves attestant d'une pratique professionnelle:

- liste des équipements et outils mise en oeuvre dans son expérience en entreprise et/ou en formation
- liste des projets et travaux pratiques réalisés en formation
- liste des tâches et projets réalisées et des compétences mises en oeuvre, dans son expérience en entreprise

RCT09	ENTRETIEN FINAL (tous parcours 1a, 1b, 2): Les évaluateurs questionnent le candidat sur sa pratique professionnelle et échangent avec lui afin de mesurer sa maîtrise technique, sa connaissance et son appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier. Le jury veille lors de son évaluation à aborder avec le candidat les aspects : · architectures des systèmes électroniques · outils et technologies électroniques et informatiques et plus particulièrement encore les aspects: · déroulement d'un projet technique · gestion de l'information technique Exemple de questions : - Pouvez vous nous décrire les principales architectures de systèmes électroniques que vous avez rencontré ? - Quels types d 'outils et de techniques de développement avez vous mis en oeuvre ? - Décrivez nous le déroulement d 'un projet auquel vous avez participé ? Quels étaient les contraintes ? ... - Avec quels services de l 'entreprise serez-vous en relation? - Comment faites vous pour vous tenir à jour sur les évolutions techniques ? Utilisez vous l'anglais dans votre travail ? Dans quel cadre ? ... A partir de l'exploitation de l'ensemble du dossier du candidat (son parcours, résultats des différentes validations quand il s'agit de CCP, résultat des différentes évaluations quand le candidat est issu d'un parcours de formation), les évaluateurs se prononcent sur la délivrance de tout ou partie du titre professionnel.
--------------	---

Libellé réduit	Code Produit	Type de document	Version	Date de Validation	Date de mise à jour	Page
C.D.S.E.	9741.3	RC	1	26/03/2004	09/02/2004	11/44